



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
14	13	13

SEANCE DU 25 MARS 2024

DATE DE LA CONVOCATION
21/03/2024

L'an Deux Mille vingt quatre et le 25 mars à 19 heures 30

DATE D’AFFICHAGE
21/03/2024

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d’Antoine HUYNH, Maire.

Présents : Antoine Huynh, Clarence Appell, Peggy Viola, Sandra Fiorèse, Brigitte Simon, Joseph Bracco, Frédéric Thomas, Cyril Durand, Fabrice Mermin, Nathalie Jacquier, Patrick Bastien, Benjamin Bou Aziz, Carlos Coelho

Absents : Jean-Christophe Eichenlaub,

Secrétaire de séance : Cyril Durand

DELIBERATION N°1 : Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2024

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux et de les maintenir comme en 2023, soit :

	Taux
Taxe foncière bâtie	29.83 %
Taxe foncière non bâtie	104.00 %
Taxe d’habitation	9.70 %

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l’unanimité, approuve le maintien des taux de fiscalité directe locale pour 2024.

Fait à le MONTCEL, le 25/03/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Antoine HUYNH

Le secrétaire de séance,
Cyril DURAND